

## **Réponse à Terre en Vue**

Pour reprendre une formule généralement associée à l'eau, l'Agriculture est « source de vie » car dans nos sociétés modernes, c'est au départ de l'Agriculture qu'est fournie la nourriture dont nous avons besoin pour vivre. A cet égard, le MR n'a pas d'exclusive quant au mode de production ou de commercialisation des produits alimentaires. Chaque exploitant doit choisir la formule qui lui convient le mieux.

Le mode d'organisation de l'exploitation agricole est une question centrale. 2014 a été consacrée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) année internationale de l'Agriculture familiale. Cependant, cette notion est aussi difficile à définir que le concept de la famille dans notre société moderne, tant les formes de modes d'exploitation associant des personnes ayant un lien de parenté peuvent être divers et variés et ce, indépendamment de la taille de l'exploitation. Pour le MR, le modèle d'exploitation à promouvoir doit rencontrer les objectifs suivants :

- permettre à l'agriculture d'offrir une base à la rémunération et à la prospérité des agriculteurs ;
- produire réellement des produits agricoles c'est-à-dire, assurer l'exploitation d'un cycle biologique dans le domaine animal ou végétal, dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles, notamment en favorisant la complémentarité culture/élevage au niveau régional ;
- permettre à l'agriculteur de développer ses activités avec une liberté et une indépendance totales dans ses choix de spéculations et leur gestion technique (itinéraire technique des cultures, conduite des élevages), ainsi qu'au niveau de la commercialisation de ses produits ;
- disposer de moyens de production dans des conditions viables assurant une sécurité d'exploitation, en particulier sur les aspects fonciers et infrastructures ;
- garder des fermes à taille humaine et permettre aux personnes impliquées dans l'exploitation, d'avoir la reconnaissance sociale qui leur revient et un mode de vie compatible avec les standards du 21<sup>ème</sup> siècle, en termes de loisirs ou de divertissements et de relations avec les autres composantes de la société.

Nous estimons que dans le cadre du problème crucial de la relève des générations, l'enjeu est de conserver ou de créer des exploitations agricoles viables et compétitives. Le MR entend réduire le coût de l'installation en agissant sur les modalités de reprise, de sorte que les charges à supporter par le jeune repreneur soient davantage en phase avec le revenu dégagé par son activité. Dans ce contexte, les investissements financiers dans l'agriculture réalisés ou envisagés par des personnes extérieures à l'agriculture peuvent être le cas échéant des opportunités de développement à saisir.

Suite à la sixième Réforme de l'Etat, le bail à ferme va être transféré aux Régions. Ce moment sera des plus opportuns pour moderniser la législation sur le sujet en vue de rechercher un nouvel équilibre entre l'indispensable sécurité d'exploitation pour l'agriculteur et les intérêts du propriétaire. Sans cet équilibre, il est clair que vu l'augmentation des prix des terrains dans certaines régions, les agriculteurs seront privés de leurs outils de production. Les agriculteurs eux-mêmes sont d'ailleurs souvent victimes de la législation actuelle qui était sensée les protéger. Le MR souhaite faire de cette problématique une priorité et définir des solutions dans le cadre d'une concertation globale au sein de laquelle les agriculteurs occuperaient une place de choix.

Comme les autres secteurs économiques, l'agriculture est face au problème du coût de la main-d'œuvre. Le MR veut absolument faire diminuer les charges qui pèsent sur le travail pour faciliter l'engagement de main d'œuvre. Notre ministre fédérale de l'Agriculture, Sabine Laruelle, a d'ailleurs obtenu une baisse des charges sur les cinq premiers emplois créés, et souhaite aller encore plus loin, ce à quoi les autres partis s'opposent. Il faut également que les emplois agricoles, souvent peu qualifiés, puissent être mieux rémunérés et le cas échéant bénéficier d'aides spécifiques. Des formations adéquates doivent être mises en place pour notamment permettre à des jeunes peu qualifiés d'acquérir des connaissances et partant de là d'accéder à ce type d'emploi. Il faut aussi envisager de prendre des mesures permettant à la famille de l'agriculteur principal, souvent le conjoint, de travailler sur l'exploitation si elle le souhaite et non à l'extérieur. Le MR souhaite également promouvoir les services de remplacement agricole (développement et professionnalisation) et créer des titres-services agricoles déductibles fiscalement afin d'alléger la charge de travail des agriculteurs (en cas de « coups de feu » par exemple), de leur permettre de développer leur activité, de pouvoir faire face à d'éventuelles incapacités de travail, de dégager du temps pour d'autres activités ou encore de leur permettre d'adopter une vie sociale conforme aux standards du 21<sup>e</sup> siècle. Enfin, nous souhaitons aussi favoriser le travail en commun et promouvoir la possibilité qui existe pour plusieurs agriculteurs d'engager ensemble du personnel (un ouvrier par exemple) grâce au « groupement d'employeurs », ce que permet la nouvelle législation mise en place par Sabine Laruelle. Des synergies entre les emplois dans l'agriculture et dans l'environnement doivent également être envisagées.

En ce qui concerne les coûts de production et la régulation, le MR estime que les agriculteurs sont coincés comme dans un étau entre leurs coûts de production et les prix payés par leurs acheteurs. Le MR est donc en faveur du renforcement de la position des producteurs dans le cadre d'une relation équilibrée entre ceux-ci et les autres maillons de leur filière. Une plus grande transparence doit être assurée à tous les niveaux et les organisations interprofessionnelles devront s'impliquer à tous les stades de la production, de la transformation, de la commercialisation, voire de la distribution, en vue d'une juste répartition de la valeur ajoutée. Dans cette optique, le MR souhaite la mise en place ou le renforcement d'organisations interprofessionnelles dans les secteurs piliers de l'agriculture wallonne. Ces interprofessions auront pour missions de conclure des accords entre partenaires sur base notamment de la connaissance de l'offre, de la demande et de la qualité des produits. Le MR soutient également l'Observatoire des prix dont les analyses détaillées et transparentes sur l'évolution des prix, des coûts et des marges dans les différentes étapes de la chaîne alimentaire pour les principaux secteurs de l'agriculture, sont transmises aux organisations agricoles, leur permettant de mieux défendre leur secteur lors d'accords avec les autres maillons de la filière et de donner une bonne information aux agriculteurs lorsqu'ils doivent fixer leurs prix de vente. Le MR souhaite aussi renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs vis-à-vis de leurs partenaires en s'appuyant notamment sur les (nouveaux) outils qui sont mis à disposition dans le cadre de la PAC réformée. Au niveau mondial, nous soutenons pleinement la plate-forme « AMIS » mise en place par la FAO en vue d'assurer une meilleure transparence des prix et des stocks de produits agricoles dans le monde, en vue notamment d'éviter la spéculation.

Enfin, Le MR souhaite réglementer les transactions financières pour éliminer la « mauvaise » spéculation, autrement dit les activités des opérateurs qui gagnent

de l'argent par l'achat et la vente de produits agricoles sans lien avec des flux physiques.